

10 nov 2010 -12:48

Conseil des ministres du 10 novembre 2010

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le mercredi 10 novembre 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le mercredi 10 novembre 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

10 nov 2010 -12:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2010

SNCB Holding

Nomination d'un membre du comité stratégique de la société anonyme de droit public SNCB Holding

Nomination d'un membre du comité stratégique de la société anonyme de droit public SNCB Holding

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre des Entreprises publiques, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de M. Marcel Vertongen comme membre du comité stratégique de la société anonyme de droit public SNCB Holding, en tant que représentant de la Centrale générale des services publics (CGSP) "Cheminots".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

10 nov 2010 -12:48

Appartient à [Conseil des ministres du 10 novembre 2010](#)

Contingent de l'armée pour 2011

Fixation du contingent de l'armée pour l'année 2011

Fixation du contingent de l'armée pour l'année 2011

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a fixé le contingent de l'armée pour l'année 2011.

Le contingent est limité à 35.473 militaires. Ce nombre exprime le maximum de militaires qui peuvent être sous les armes un même jour de l'année 2011. Il se subdivise comme suit :

- un maximum de 34.108 militaires du cadre actif et élèves comptés dans l'enveloppe en personnel militaire,
- un maximum de 665 militaires du cadre actif, comptés hors de l'enveloppe en personnel militaire,
- un maximum de 700 militaires rappelés.

La Constitution prévoit que le contingent de l'armée soit fixé annuellement. Il s'agit d'un dossier urgent qui assure la continuité de l'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

10 nov 2010 -12:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2010

Loi de finances

Loi de finances 2011

Loi de finances 2011

Le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi de finances qui entérine la décision prise hier par le cabinet ministériel restreint. Cette loi de finances donne au département les moyens financiers nécessaires pour pouvoir assurer le fonctionnement des services publics pendant la période en affaires courantes. Le budget des voies et moyens et le budget général des dépenses pour 2011 ne seront vraisemblablement pas votés avant le 31 décembre.

La loi ouvre des crédits provisoires pour les trois premiers mois de 2011 et comprend un certain nombre de dispositions financières qui permettent au gouvernement de percevoir des impôts et d'émettre des emprunts. Le calcul des douzièmes provisoires se fait sur la base du dernier budget approuvé en 2010. Les nouvelles dépenses qui ne sont pas autorisées par le Parlement sont, en principe, exclues des crédits provisoires. Les dérogations devaient être introduites par les départements avant le 9 novembre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>

10 nov 2010 -12:48

Appartient à [Conseil des ministres du 10 novembre 2010](#)

Stagiaires judiciaires

Recrutement des stagiaires judiciaires en 2011

Recrutement des stagiaires judiciaires en 2011

Sur proposition de M. Stefaan De Clerck, ministre de la Justice, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'intention de recruter 48 stagiaires judiciaires en 2011. Il s'agit de 22 places francophones et de 26 places néerlandophones. Les stagiaires seront recrutés à partir du 1er octobre 2011.

Le nombre de places se base sur le fait que, chaque année, au moins 87 places de base sont vacantes et qu'environ deux tiers de toutes les nominations de base devraient se faire par la voie de stage judiciaire. La répartition linguistique tient compte du rapport entre le nombre de magistrats néerlandophones et francophones (NL = 55 % ; FR = 45 %).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

10 nov 2010 -12:48

Appartient à [Conseil des ministres du 10 novembre 2010](#)

Discipline budgétaire

Demandes d'engagements de crédits

Demandes d'engagements de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

10 nov 2010 -12:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2010

SPF Finances

Transfert au Gouvernement flamand de membres du personnel du SPF Finances

Transfert au Gouvernement flamand de membres du personnel du SPF Finances

Le Conseil des ministres a approuvé un premier projet d'arrêté royal relatif au transfert au Gouvernement flamand de membres du personnel du SPF Finances.

Le projet, introduit sur proposition conjointe du Premier ministre Yves Leterme et du ministre des Finances Didier Reynders, donne suite à la décision du Gouvernement flamand d'assurer lui-même, à partir du 1er janvier 2011, le service de la taxe de circulation pour les véhicules automobiles, de la taxe de mise en circulation et de l'eurovignette. Il reprendra pour ce faire le personnel concerné du SPF Finances. Il s'agit de quelque 200 membres du personnel, qui partent sur une base volontaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

10 nov 2010 -12:48

Appartient à [Conseil des ministres du 10 novembre 2010](#)

Administration pénitentiaire

Règles de visite du médecin librement choisi par le détenu

Règles de visite du médecin librement choisi par le détenu

Sur proposition de M. Stefaan De Clerck, ministre de la justice, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui détermine les règles de la visite du médecin librement choisi par le détenu. Les médecins librement choisis doivent cependant tenir compte du contexte spécifique de la prison dans laquelle ils sont amenés à dispenser leurs soins.

Le projet prévoit que les honoraires afférents à l'avis du médecin sont à sa charge. Les coûts liés au traitement prodigué sur avis du médecin librement choisi ou au traitement directement prodigué par ce médecin peuvent être partiellement ou totalement pris en charge par le SPF Justice si des motifs raisonnables d'origine médicale le justifient.

En règle générale, les soins de santé dispensés en prison ne sont pas à charge des détenus. Néanmoins, si un détenu souhaite faire appel à l'intervention d'un médecin de son choix, il doit en supporter les coûts, sauf motifs raisonnables d'origine médicale qui justifient une intervention du SPF Justice. Ces coûts seront également supportés par l'administration pénitentiaire si les soins médicaux ne sont pas prodigués par le médecin librement choisi mais bien par le médecin de la prison.

Le projet est transmis, pour avis au Conseil d'Etat.

(*) qui exécute l'article 91 §3 de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

10 nov 2010 -12:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2010

SPF Intérieur

Marchés publics

Marchés publics

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, de lancer trois marchés publics pour le SPF Intérieur :

- une procédure négociée sans publicité avec la firme CSC Computer Sciences pour la garde du système Schengen N.SIS belge, au profit de la police fédérale
- un marché pluriannuel via une procédure négociée sans publicité avec la firme Océ pour l'extension de la capacité d'une imprimante pour le centre de calcul de la police fédérale
- un marché pluriannuel via une procédure négociée sans publicité avec la firme Telindus pour l'entretien du système informatisé de simulation de tâches d'un CAD/CIC (computer assisted dispatch/communication and information centers) au profit de la police fédérale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>